



Disraeli

03-2020-094

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 2 mars 2020, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

RÈGLEMENT NUMÉRO 670

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 638 RELATIF AU
PLAN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire apporter certaines modifications à la délimitation des zones inondables le long du Lac Aylmer;

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

La carte intitulée *Plan des affectations du sol* de l'annexe A est modifiée par celle jointe au présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jacques Lessard
Maire

Patrice Bissonnette
Dir. gén. / Sec.-trés.